



CCAS - EHPAD
LES JARDINS DU PERRAY
20, rue du Perray
35580 GOVEN

02.99.42.06.43 02.99.42.03.26
accueil.ehpad.goven@orange.fr

CCAS DE GOVEN (Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

CCAS -EHPAD
20, rue du Perray
35580 Goven
Tél. 02 99 42 06 43

Courriel
adjoint.ehpad@goven.fr

SEANCE DU 20/10/2022

DATE DE CONVOCATION :
14/10/2022

PUBLICATION :

MEMBRES EN EXERCICE : 17

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du quatorze octobre deux mille vingt-deux.

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Aurélie SAULNIER, Florence GOURMEMLEN, Rosie MARTEL, Jean-Yves COTARD, Marie-Annick RICHARD, Eugène LAUNAY, Annick FABRE, Irène VERRON, Marie-Christine FONTAINE-PEPIN, Jacques ESTEVE.

PROCURATION(S) : Sylvie AGAËSSE donne pouvoir à Karine CHEVALIER

ABSENT(S) : Nathalie BLOMMAERT (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves COTARD

2022.10.003 EHPAD de GOVEN – Coût kilométrique & Convention véhicule

En date du 26 septembre 2017, une convention de mise à disposition du véhicule Renault Master immatriculé DD-461-YX de l'EHPAD Les Jardins du Perray a été mise en place.

La tarification à l'emprunteur se base sur un montant par kilomètre parcouru. Le montant de 0.75 €/kilomètres n'a pas été revalorisé depuis 2017.

La convention stipule que l'emprunteur doit après chaque utilisation remettre le niveau d'essence dans le véhicule. Or il est très difficile de mesurer via l'interface du véhicule le niveau d'essence consommé.

Il est donc proposé de revoir le coût kilomètre en y intégrant l'essence. Le coût par kilomètre sera donc de : 1€. La convention sera modifiée et l'EHPAD se chargera du ravitaillement du véhicule.

Vu le CGCT,

Vu le budget de l'EHPAD « Les Jardins du Perray »,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'accueil de volontaires du service civique dans les locaux de l'EHPAD selon les modalités décrites ci-dessus,
- AUTORISE le Président du CCAS à signer tout document se référant à cette décision.

Le Président
Norbert SAULNIER

Le/la secrétaire de séance



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 04/11/2022
Le Président
Norbert Saulnier

